



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM

Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, Mme Martine KRAUSS, M. Philippe POULAIN et Mme Nadine HASSENFRTZ, Adjointes au Maire.

- M. Jean AUFDERBRUCK, Mme Rossana BIAMONT, Mme Candy DESSALLE, M. Jérôme DRITSCH, M. Arsène HALTER, M. Christian HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Sandra MULLER, M. Guillaume SCHAETZEL, Mme Justine SCHMITT, Mme Dorothee VINCENT, M. André ZIMMER.

Absente excusée :

- Mme Christine KRAUSHAR, ayant donné procuration à M. Christian HOFFBECK.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 18.06.2020

La séance débute à 19h30.

Le secrétaire de séance désigné est M. Jean AUFDERBRUCK.

En raison de la crise sanitaire engendrée par le COVID 19, la séance du Conseil Municipal se tiendra à huis-clos.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020.
2. Nomination des délégués communaux.
3. Constitution de commissions communales.
4. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable.
5. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.
6. Sinistre dans la salle des fêtes du 18.11.2019 – Rupture de conduite d'eau – Indemnisation par l'assurance Groupama.

7. Versement d'une subvention au CLDO (Club de Loisirs et de Détente d'Ottrott) pour la confection de masques durant la période du COVID 19.
8. Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal.
9. Achat d'un camion.
10. Achat d'une remorque-citerne de 1 100 litres.
11. Renouvellement du marché Accords-cadres à bons de commandes eau et assainissement.
12. Entretien des locaux du bâtiment scolaire et culturel : nettoyage par une entreprise spécialisée.
13. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 24 août 2020.
14. Divers – Informations.

N° 8257 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 27 mai 2020 et émerge le registre en conséquence.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Entretien des locaux du bâtiment scolaire et culturel : nettoyage par une entreprise spécialisée.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 24 août 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour en position 12 et 13, ce qui repousse le point divers - informations en position 14.

N° 8258 - NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUX.

Après vote, les délégués communaux ont été nommés à l'unanimité :

a. SIVU du RPI d'OTTROTT/SAINT-NABOR : *Pour information : Saint-Nabor*

Titulaires :

⇒ Serge HOFFBECK, Adjoint au Maire,	- Muriel ROSSIGNON,
⇒ Nadine HASSENFRAZT, Adjointe au Maire,	- Jérôme MEYER,

Suppléante :

⇒ Sandra MULLER,	- Emilie OBERLE.
------------------	------------------

b. SIVU des Carrières d'OTTROTT/SAINT-NABOR : *Pour information : Saint-Nabor*

Titulaires :

⇒ Claude DEYBACH, Maire,	- Régis MULLER,
⇒ Christian HOFFBECK,	- Raymond GREVIS,
⇒ Arsène HALTER,	- David LEFEBVRE,

Suppléant :

⇒ Jean AUFDERBRUCK,	- Dominique GROSS.
---------------------	--------------------

c. Régie de Télédistribution d'Ottrott – Membres du conseil d'administration :

Membres issus du Conseil Municipal :

⇒ Claude DEYBACH, Maire,

- ⇒ André ZIMMER,
- ⇒ Jérôme DRITSCH,
- ⇒ Jean AUFDERBRUCK,

Membres extérieurs :

- ⇒ Jean-Marie RISSE,
- ⇒ Bernard FARAY-LEVY,
- ⇒ Hubert WELSCH.

d. Représentant de la Commune au conseil d'administration de l'hôpital St-Jacques à Rosheim :

- ⇒ Nadine HASSENFRAZT,

e. Représentant des élus au C.N.A.S. :

Titulaire :

- ⇒ Candy DESSALLE,

Désignée :

- ⇒ Elise MAURER, Secrétaire de Mairie.

f. Correspondant défense :

- ⇒ Dorothée VINCENT.

g. Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

Membres élus parmi les Conseillers Municipaux :

- ⇒ Claude DEYBACH, Maire – Président du C.C.A.S.,
- ⇒ Nadine HASSENFRAZT, Adjointe au Maire,
- ⇒ Martine HOFFBECK, Conseillère Municipale,
- ⇒ Sandra MULLER, Conseillère Municipale,
- ⇒ Justine SCHMITT, Conseillère Municipale,
- ⇒ Christian HOFFBECK, Conseiller Municipal.

Membres désignés :

- ⇒ Martine BOURGIS,
- ⇒ Brigitte SCHAETZEL,
- ⇒ Angèle EBER,
- ⇒ Anita POULAIN.

h. Représentants à l'association des communes forestières :

Titulaire :

- ⇒ Francis VOEGEL,

Suppléant :

- ⇒ Christian HOFFBECK.

i. Représentants S.M.I.C.T.O.M.M.E.

Titulaires :

- ⇒ Martine HOFFBECK,
- ⇒ Dorothée VINCENT.

j. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2 ;

VU les statuts du SDEA et notamment son article 69 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque membre partiellement intégré à 1 délégué par tranche de 3 000 habitants ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui de concertation Commune – Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire ;

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DESIGNE**, en application de l'article 69 des statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :
 - ⇒ M. Francis VOEGEL, Adjoint au Maire, délégué de la Commune.

Le Maire félicite les représentants de la Commune d'OTTROTT nouvellement élus au sein des diverses Intercommunalités, du C.C.A.S., des Syndicats et autres organismes extérieurs, lesquels siègeront dans chacun des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ou autres, auxquels adhère la Commune, et rendront compte à leurs collègues lors des séances de Conseil Municipal.

Il leur souhaite du bon travail, tout au long de ce nouveau mandat, animé par un esprit de service public et d'intérêt général.

N° 8259 - CONSTITUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la constitution et la composition de ces commissions.

1. COMMISSION PLACEE SOUS L'AUTORITE DU MAIRE :

a. Commission communale des marchés publics (commission d'ouverture des plis)

- ⇒ Claude DEYBACH, Maire et Président,

Membres titulaires :

- ⇒ Francis VOEGEL, Adjoint au Maire,
- ⇒ Arsène HALTER,
- ⇒ André ZIMMER,

Membres suppléants :

- ⇒ Serge HOFFBECK, Adjoint au Maire,
- ⇒ Guillaume SCHAETZEL,
- ⇒ Rossana BIAMONT.

2. COMMISSION PLACEE SOUS L'AUTORITE DU 1^{er} ADJOINT SERGE HOFFBECK :

b. Commission de concertation financière :

Membres élus :

- ⇒ Serge HOFFBECK, Adjoint au Maire,
- ⇒ Candy DESSALLE,
- ⇒ Martine HOFFBECK,
- ⇒ Arsène HALTER,

Membres désignés :

- ⇒ Régis SELG,
- ⇒ Philippe ANDERHALT,
- ⇒ Catherine ZELLER,
- ⇒ Christine SCHREIBER.

c. Commission communale des Impôts Directes :

Catégories de contribuables représentés	pour la désignation des membres titulaires	pour la désignation des membres suppléants
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Arsène HALTER Jérôme DRITSCH	Jérôme SCHREIBER André SCHREIBER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Martine HOFFBECK André ZIMMER	Hubert KOPP Régis SELG
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Candy DESSALLE Nadine HASSENFRAZT	François HOFFBECK Bernard SCHMITT
Représentants des contribuables à la Cotisation Foncière des Entreprises	Guillaume SCHAETZEL Sandra MULLER	Catherine ZELLER Philippe DREYER
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	Alain THOMSEN Michael VONVILLE	Philippe HOFFBECK Aude KNOERR
Représentants des propriétaires de bois et forêts	Serge HOFFBECK Jean AUFDERBRUCK	Alphonse DREYER Jean-Charles VONVILLE

3. COMMISSIONS PLACEES SOUS L'AUTORITE DU 2^{ème} ADJOINT M. FRANCIS VOEGEL :

d. Commission Urbanisme – Viabilité – AEP :

Membres élus :

- ⇒ Francis VOEGEL, Adjoint au Maire,
- ⇒ Jean AUFDERBRUCK,
- ⇒ Martine HOFFBECK,
- ⇒ André ZIMMER,
- ⇒ Christian HOFFBECK,
- ⇒ Sandra MULLER,

Membres désignés :

- ⇒ Eric REHBERGER,
- ⇒ Maximilien STRIEBEL.

e. Commission Agriculture – Forêt – Chemins ruraux :

Membres élus :

- ⇒ Francis VOEGEL, Adjoint au Maire,
- ⇒ Justine SCHMITT,
- ⇒ Jean AUFDERBRUCK,
- ⇒ Christine KRAUSHAR,
- ⇒ Christian HOFFBECK,

Membres désignés :

- ⇒ Richard MARSCHALL,
- ⇒ Jean-Michel BERBACH.

4. COMMISSION PLACEE SOUS L'AUTORITE DE LA 3^{ème} ADJOINTE MME MARTINE KRAUSS :

f. Commission Fonctionnement du Groupe Scolaire et Culturel :

Membres élus :

- ⇒ Martine KRAUSS, Adjointe,
- ⇒ Candy DESSALLE,
- ⇒ Sandra MULLER,
- ⇒ Rossana BIAMONT,
- ⇒ Christian HOFFBECK,

Membre désigné :

- ⇒ Christine SCHREIBER.

5. COMMISSIONS PLACEES SOUS L'AUTORITE DU 4^{ème} ADJOINT M. PHILIPPE POULAIN :

g. Commission Sécurité publique – Incendie – Signalisation routière – Tracage :

Membres élus :

- ⇒ Philippe POULAIN, Adjoint au Maire,
- ⇒ Martine HOFFBECK,
- ⇒ Arsène HALTER,
- ⇒ Christian HOFFBECK,
- ⇒ André ZIMMER,

Membres désignés :

- ⇒ Michel EVANGELISTA,
- ⇒ Thierry HEBERLE.

h. Commission Tourisme – Environnement – Qualité de vie – Station Verte :

Membres élus :

- ⇒ Philippe POULAIN, Adjoint au Maire,
- ⇒ Jérôme DRITSCH,
- ⇒ Guillaume SCHAETZEL,
- ⇒ Justine SCHMITT,
- ⇒ Christine KRAUSHAR
- ⇒ Rossana BIAMONT,

Membres désignés :

- ⇒ Renate HOFFBECK,
- ⇒ Richarde BERBACH PHILIPP,
- ⇒ Patrick WOEHRLING,
- ⇒ Philippe ANDERHALT,
- ⇒ Francis FEGER.

i. Commission Information et Communication :

Membres élus :

- ⇒ Philippe POULAIN, Adjoint au Maire,
- ⇒ Dorothee VINCENT,
- ⇒ Sandra MULLER,
- ⇒ Jérôme DRITSCH,
- ⇒ Arsène HALTER,
- ⇒ Rossana BIAMONT,
- ⇒ Guillaume SCHAETZEL.

j. Commission des Associations locales :

Membres élus :

- ⇒ Philippe POULAIN, Adjoint au Maire,
- ⇒ Dorothee VINCENT,
- ⇒ Martine HOFFBECK,
- ⇒ André ZIMMER,

Membres désignés – Tous les Présidents des associations d'OTTROTT.

6. COMMISSION PLACEE SOUS L'AUTORITE DE LA 5^{ème} ADJOINTE MME NADINE HASSENFRAZ :

k. Commission Jumelage :

Membres élus :

- ⇒ Nadine HASSENFRAZ, Adjointe au Maire,
- ⇒ Philippe POULAIN,
- ⇒ Dorothee VINCENT,
- ⇒ Martine HOFFBECK,

Membres désignés :

- ⇒ Francis FEGER,
- ⇒ Christine SCHREIBER.

l. Commission personnes âgées :

Membres élus :

- ⇒ Nadine HASSENFRAZ, Adjointe au Maire,
- ⇒ Sandra MULLER,
- ⇒ Martine HOFFBECK,

Membres désignés :

- ⇒ Hubert WELSCH,
- ⇒ Jeannine FEGER.

m. Commission Fleurissement :

Membres élus :

- ⇒ Nadine HASSENFRAZ, Adjointe au Maire,
- ⇒ Justine SCHMITT,
- ⇒ Guillaume SCHAETZEL,

Membres désignés :

- ⇒ Jacqueline HOFFBECK,
- ⇒ Hélène HOFFBECK,
- ⇒ Jeannine FEGER,
- ⇒ Sandrine CHRIST,
- ⇒ Sandra MARQUES,
- ⇒ Francis FEGER.

n. Commission Annexes Klingenthal – Mont Sainte-Odile :

Membres élus :

- ⇒ Nadine HASSENFRAZ, Adjointe au Maire,
- ⇒ Candy DESSALLE,
- ⇒ Christine KRAUSHAR,

Membres désignés :

- ⇒ Sandra GUEX,
- ⇒ Francis FEGER.

N° 8260 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE.

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

N° 8261 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT.

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

N° 8262 - SINISTRE DANS LA SALLE DES FETES DU 18.11.2019 – RUPTURE DE CONDUITE D’EAU – INDEMNISATION PAR L’ASSURANCE GROUPAMA.

M. Serge HOFFBECK, Adjoint au Maire, rend compte aux conseillers présents du sinistre survenu le 18 novembre 2019 dans la salle des fêtes. En effet, une conduite d’eau potable s’est cassée dans le local de la chaufferie inondant la salle des fêtes endommageant le parquet de cette dernière.

Un rapport d’expertise a été demandé par notre assureur GROUPAMA qui conclut par la prise en charge des frais générés par ce dommage d’un montant total de 138 245,00 € TTC.

Une première avance de 20 000 € a déjà été effectuée par GROUPAMA.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité,

- **PREND NOTE** de l’ouverture d’un dossier de sinistre auprès de l’assureur GROUPAMA suite au sinistre du 18.11.2019 cité ci-dessus,
- **PREND NOTE** que le montant total estimatif des travaux de 138 245,00 € TTC a été pris en compte par l’expert,
- **AUTORISE** le Maire à encaisser le reste du dédommagement versé par GROUPAMA dans le cadre de ce dossier au Compte 70878,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 8263 - VERSEMENT D’UNE SUBVENTION AU CLDO (CLUB DE LOISIRS ET DE DETENTE D’OTTROTT) POUR LA CONFECTION DE MASQUES DURANT LA PERIODE DU COVID 19.

Durant la période de crise sanitaire COVID 19, le CLDO a confectionné des masques à destination de toute la population Ottrottoise.

Des frais de matériel ont été engagés par le CLDO.

M. Le Maire fait part aux conseillers municipaux du souhait de la Commune de verser une subvention au CLDO pour les remercier de cette contribution durant cette période de crise.

La Commune propose de verser une subvention de 1 250,00 €.

Il rappelle que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2020 – Divers Subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, plus trois abstentions,

- **PREND NOTE** du souhait de la Commune de verser une contribution au CLDO dans le cadre de la confection de masques durant la période du COVID 19,
- **ADOpte** le montant de la subvention accordée à 1 250,00 €,
- **CONFIRME** l’inscription des crédits au Budget primitif 2020 Commune, compte 6574, Divers,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 8264 - VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ;

Monsieur le Maire expose que conformément à l’article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l’assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- ⇒ les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- ⇒ les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- ⇒ les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** le règlement intérieur comme présenté par Monsieur le Maire.

N° 8265 - ACHAT D'UN CAMION.

Monsieur le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK en charge du parc automobile de la Commune, qui rend compte du souhait d'acheter un camion NISSAN CABSTAR NT 400 pour le service technique.

Des devis ont été demandés auprès de OBERNAI AUTOMOBILES et LEFEVRE ALSACE SAS.

Il rappelle que cette dépense a été validée lors du vote du Budget primitif Commune 2020 et prévue dans ce dernier.

L'offre de l'entreprise LEFEVRE ALSACE SAS a été retenue pour un montant de 49 029,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis pour l'achat de ce camion dont le montant est de 49 029,40 € TTC,
- **PREND NOTE** que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ce camion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

N° 8266 - ACHAT D'UNE REMORQUE CITERNE DE 1 100 LITRES.

Monsieur le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK en charge du parc automobile de la Commune, qui rend compte du souhait d'acheter une remorque-citerne de 1 100 litres démontable pour le service technique.

Des devis ont été demandés auprès de JOST Espaces Verts et METAL REMORQUE.

L'offre de JOST Espaces Verts pour 5 003,44 € TTC a été retenue.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis pour l'achat de cette remorque-citerne dont le montant est de 5 003,44 € TTC,
- **PREND NOTE** que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ce matériel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

N° 8267 - RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le Maire et M. Francis VOEGEL, Adjoint en charge du service de l'Eau et de l'Assainissement, rend compte de la prochaine échéance du Marché à Bons de Commande A.E.P. et Assainissement parvenant à son terme le 20 août 2020. Ce Marché avait été signé pour 4 ans à effet du 20 août 2016 et attribué à l'entreprise S.A.S. DENNI LEGOLL pour un maximum de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le principe du renouvellement du Marché Accords-cadres à Bons de Commande pour une période de 4 ans (2020 – 2024),
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires aux Budgets Primitifs Eau et Assainissement 2020,
- **AUTORISE** le Maire à lancer le marché Accords-cadres à bons de commande eau et assainissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

N° 8268 - ENTRETIEN DES LOCAUX DU BATIMENT SCOLAIRE ET CULTUREL : NETTOYAGE PAR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE.

Monsieur le Maire cède la parole à son Adjointe, Mme Martine KRAUSS, qui rend compte de la nécessité de revoir entièrement l'organisation concernant le nettoyage des locaux du bâtiment scolaire et culturel (salles associatives, école élémentaire, bibliothèque et rue intérieure).

Il est proposé qu'une entreprise spécialisée de nettoyage soit missionnée à partir du mois d'août 2020. Aussi, une demande de devis a été effectuée auprès des entreprises NET SERVICE et EST NETTOYAGE.

Après étude des deux devis, il est proposé aux élus de signer le devis de NET SERVICE pour un montant de 25 159,68 € TTC annuel, réparti sur 46 semaines.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le principe de missionner une entreprise privée pour le nettoyage des locaux du bâtiment scolaire et culturel (salles associatives, école élémentaire, bibliothèque et rue intérieure),
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis avec l'entreprise NET SERVICE pour le nettoyage des locaux du bâtiment scolaire et culturel comme détaillé ci-dessus pour un montant de 25 159,68 € TTC annuel,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif Commune 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 8269 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE PERMANENT A TEMPS COMPLET (35/35^{ème}) A COMPTER DU 24 AOUT 2020.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

ENTENDU le rapport du Maire sur cette question,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 24 août 2020. L'effectif du personnel communal sera ainsi rectifié à compter de cette date.

N° 8270 - DIVERS-INFORMATIONS.

a) La cérémonie du 13.07.20 est annulée :

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que la cérémonie du 13 juillet prochain est annulée et reportée en 2021.

b) Travaux de voirie en cours.

Des travaux de voirie ont été effectués sur la route de St-Nabor courant du mois de juin. Etant une route départementale, les travaux ont été initiés et financés par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

c) Installation des SIVU :

Le SIVU du RPI (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'OTTROTT et de SAINT-NABOR) a été renouvelé et le Président est Serge HOFFBECK, Adjoint au Maire d'OTTROTT et la Vice-Présidente est Muriel ROSSIGNON, Adjointe de ST-NABOR.

Le SIVU des Carrières d'OTTROTT et de SAINT-NABOR a aussi été renouvelé dont le Président est Régis MULLER, Maire de SAINT-NABOR et le Vice-Président est Claude DEYBACH, Maire.

d) Distribution Ottrotter :

M. Philippe POULAIN, Adjoint en charge du journal communal, détaille la répartition des rues entre les conseillers pour la distribution des journaux communaux.

Le prochain journal sera distribué le week end du 5-6 juillet.

e) Réouverture de la bibliothèque.

Martine KRAUSS, Adjointe, informe les conseillers que la bibliothèque a réouvert aux horaires suivants :

- Mercredi : 16h30 à 18h00
- Samedi de 10h30 à 12h00

La Fermeture annuelle aura lieu du 12.07 au 19.08.2020.

f) Remise des prix du fleurissement :

Nadine HASSENFRAITZ, Adjointe, rend compte de la remise des prix du fleurissement qui a eu lieu le 12 juin dernier à la serre communale.

g) Travaux divers :

Francis VOEGEL, Adjoint, fait part aux personnes présentes que des travaux sur les conduites d'eau auront lieu prochainement par l'entreprise DENNI LEGOLL à partir du lundi 29.06.20 :

- Réparation d'une vanne dans la rue du Mt Ste-Odile,
- Changement d'une vanne rue de la Croix,
- Changement d'un poteau d'incendie avenue des myrtilles
- Mise en place de nouveaux branchements eau et assainissement rue Lerchenberg).

La séance prend fin à 22h00.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire
- Transmis à la Sous-préfecture le 26.06.2020
- Publié ou notifié le 26.06.2020
Document certifié conforme
OTTROTT, le 26.06.2020*

Le Maire,